

## « Annick Billon et Michel Canevet - « Un texte attendu, mais des conclusions pas assez ambitieuses ! » »

04/04/2016

### **Annick Billon et Michel Canevet - « Un texte attendu, mais des conclusions pas assez ambitieuses ! »**

*Annick Billon, sénatrice de Vendée, et Michel Canevet, sénateur du Finistère, sont intervenus sur la proposition de loi pour l'économie bleue.*

*Annick Billon a rappelé que « c'était un texte souhaité et attendu par les professionnels du secteur maritime ».*

*Michel CANEVET considère, de son côté, que le renouvellement de la flottille de pêche est un enjeu essentiel pour assurer le développement et la compétitivité du secteur maritime.*

La sénatrice de Vendée a fait savoir que ce texte devrait « lever quelques difficultés juridiques et administratives, en donnant aux professionnels plus de liberté dans la poursuite de leur développement économique ».

Cependant, elle a regretté que cette loi « ne soit pas la grande loi maritime » et qu'il faudra « attendre le prochain quinquennat pour qu'une politique ambitieuse et visionnaire soit mise en œuvre ».

Cette future loi devra « permettre à nos grands ports maritimes de se positionner en tête des ports européens » mais aussi « donner à nos pêcheurs les moyens de poursuivre la modernisation de leur profession et de leurs outils de travail, au service d'une gestion durable des ressources halieutiques ».

De son côté, en matière de développement économique, le sénateur du Finistère a indiqué qu'il serait « pertinent de faire évoluer le plafond de navires détenus par une société de pêche artisanale. Celui-ci, fixé à deux, paraît aujourd'hui trop rigide et pénalisant pour le secteur de la pêche artisanale », même si « la limitation à un nombre de navires donné est pour autant importante, dans la mesure où elle permet de garantir le caractère artisanal de ces flottilles ».

Enfin, concernant le développement des littoraux, Annick Billon a demandé, par voie d'amendement co-signé par Michel Canevet, à « faire un état des lieux des dispositifs de protection existants, au-delà des études environnementales et de biodiversité ».

Cette demande fait suite aux « plans de prévention des risques littoraux qui ont été élaborés ». Ces derniers ont fait l'objet de nombreuses contestations, « du fait des dispositions contraignantes, coûteuses et souvent non justifiées qui ne tenaient aucunement compte de l'existant en la matière ».

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS  
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr  
Internet : [www.udi-uc-senat.fr](http://www.udi-uc-senat.fr)  
Twitter : [@UC\\_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)  
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)